

Affaire suivie par : Véronique GUICHENE
Téléphone : 04 67 61 63 38 / 63 59
Mél : pref-elections@herault.gouv.fr

Montpellier, le **31 AOUT 2023**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2023-08-DS-0641
Instituant les bureaux de vote dans les communes
du département de l'HÉRAULT pour l'année 2024

Le préfet de l'Hérault
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le code électoral et notamment l'article R. 40;

VU le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 modifiant la partie réglementaire du code électoral et notamment l'article R. 40 ;

VU la circulaire ministérielle du 16 janvier 2020 relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct ;

VU la circulaire ministérielle du 21 novembre 2018 portant instruction relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2022-08-DS-0546 du 31 août 2022, modifié, fixant à 953 le nombre de bureaux de vote dans les communes du département de l'Hérault ;

CONSIDÉRANT les changements intervenus et signalés par les Maires des communes du département de l'Hérault ;

SUR proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet de la préfecture de l'Hérault ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : L'arrêté préfectoral n° 2022-08-DS-0546 du 31 août 2022, modifié susvisé fixant à 953 le nombre de bureaux de vote dans les communes du département de l'Hérault cessera d'avoir effet le 31 décembre 2023.

ARTICLE 2 : En application de l'article R. 40 du code électoral, les emplacements des bureaux de vote des 342 communes du département de l'Hérault sont fixés comme le précise le document joint en annexe.

ARTICLE 3 : Dans le département de l'Hérault, le **nombre de bureaux de vote pour l'année 2024** est de **965** (neuf cent soixante-cinq).

ARTICLE 4 : Les dispositions du présent arrêté sont applicables à partir du 1^{er} janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2024.

ARTICLE 5 : La sous-préfète, directrice de cabinet de la préfecture de l'Hérault, les sous-préfets de Béziers et Lodève et les maires des communes du département de l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation
La directrice des sécurités



Béatrice FADDI

BUREAUX DE VOTE ET EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE - Pour l'année 2024

BUREAUX DE VOTE										EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE	
ARRDT	COMMUNES	CANTON	N° CANTON	N° CIRCO	Nb BV	BV Cont.	LIEUX DES BUREAUX DE VOTE	ADRESSE DU BUREAU DE VOTE	Nb emp Aff	ADRESSE EMPLACEMENTS AFFICHAGE	
01-Béziers	JONCELS	CLERMONT-L'HÉRAULT	6	5	1		Mairie	Le Village	1	Mur du Cimetière près de la Mairie	
02-Lodève	JONQUIÈRES	GIGNAC	9	4	1		Salle du Foyer Communal	Rue du Foyer Communal	1	Le Planol, devant les écoles	
03-Montpellier	JUVIGNAC	LATTES	10	8	10	X	1. Hôtel de Ville	997 les Allées de l'Europe	7	Paris des droits de vote (devant la mairie)	
							2. Hôtel de Ville	1009 les Allées de l'Europe		(idem BV 3,8) 1009 les allées de l'Europe (devant le groupe scolaire Simone Veil)	
							3. Groupe Scolaire Simone Veil	2 rue du Poumpidou		2 rue du Poumpidou (devant la Médiathèque Théodore Monod)	
							4. Médiathèque Théodore Monod	165 Avenue Anna Pavlova		165 avenue Anna Pavlova (devant le groupe scolaire Maurice Béjart)	
							5. Groupe Scolaire Maurice Béjart	13 Bis rue de la Calade		13 Bis rue de la Calade (devant le groupe scolaire Lucie Aubrac)	
							6. Groupe Scolaire Lucie Aubrac	1000 les Allées de l'Europe		(idem BV 3,8) 1009 les allées de l'Europe (devant le groupe scolaire Simone Veil)	
							7. Groupe Scolaire Lucie Aubrac	20 rue Neptune		20 rue Neptune (devant le groupe scolaire Nelson Mandela)	
							8. Groupe Scolaire Simone Veil	251 place Luigi Pirandello		251 place Luigi Pirandello (devant la salle Amassa-Oxalis)	
							9. Groupe Scolaire Nelson Mandela	Rue de la Mairie		Rue de la Mairie	
							10. Salle Amassa - Oxalis	Place de la Mairie		Suppl. Place des Audrans - Le Mas Audran	
02-Lodève	LACOSTE	CLERMONT-L'HÉRAULT	6	5	1	Mairie	Rue de la Mairie	2	Angle de la rue de la Calade et de la Place de la Mairie		
02-Lodève	LAGAMAS	GIGNAC	9	4	1	Mairie	Place de la Mairie	1	Ancienne mairie, 12 avenue de la République		
01-Béziers	LAMALOU-LES-BAINS	CLERMONT-L'HÉRAULT	6	5	2		1. Ancienne mairie	12 avenue de la République	2	Nouvelle mairie, 3 avenue Georges Clémenceau	
						X	2. Nouvelle mairie	3 avenue Georges Clémenceau		Centre social, place de l'Horloge	
03-Montpellier	LANSARGUES	MAUGUJO	13	9	2	X	1. Centre Social	place de l'Horloge	2	Ecole primaire, 253 avenue Grasset-Morel	
							2. Ecole primaire	253, avenue Pierre Grasset-Morel		Mairie, 35 avenue des Platanes	
02-Lodève	LAROQUE	LODÈVE	11	4	2	X	1. Mairie, salle des associations	35 avenue des platanes	1		
							2. Mairie, salle des mariages				